RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00543
Numéro SIREN : 492 469 499
Nom ou dénomination : ABARNOU MONTAGES

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 90

Dépot N° 90

Le - 5 JAN. 2022

R.C.S. BREST

ABARNOU MONTAGES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Callac, 29860 PLABENNEC
492 469 499 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021

EXTRAIT

L'an deux mille vingt et un, le 30 avril,
A 18 heures 30,

Les associés de la société ABARNOU MONTAGES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :
Monsieur Patrice ABARNOU, titulaire de 1.000 actions en pleine propriété,
La société GROUPE ABARNOU, titulaire de 9.000 actions en pleine propriété,
représentée par Monsieur Mickaël ABARNOU, son gérant,

Total des actions des associés présents : 10.000 actions sur les 10.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickaël ABARNOU, représentant la société GROUPE ABARNOU, Présidente de la Société.

Monsieur Patrice ABARNOU est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

P.A

P.A

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la suggestion de la Présidente, décide de nommer, à compter du 1er mai 2021, en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée ne pouvant excéder celle du mandat de la Présidente:

Monsieur Patrice ABARNOU
Né à BREST le 18 août 1973
De nationalité française
Demeurant Lotissement Saint Roch, 29830 PLOUDALMEZEAU.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Patrice ABARNOU aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Pour mémoire

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

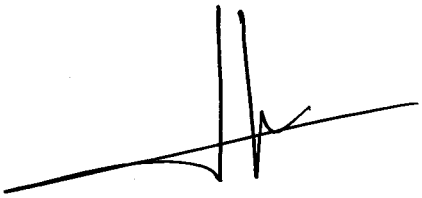
P.A

P. A

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente **Le secrétaire**

Pour la société GROUPE ABARNOU
Mickaël ABARNOU

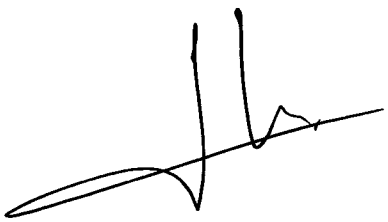


Patrice ABARNOU



Les associées

Pour la société GROUPE ABARNOU
Mickaël ABARNOU



Patrice ABARNOU
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général «

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

